

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**  
**RAPPORT ANNUEL**  
**2024-2025**

---



Lieutenant-colonel l'honorable Edith Dumont  
Lieutenante-gouverneure de la province de l'Ontario

Qu'il plaise à Votre Honneur :

J'ai le privilège de présenter, à titre d'information, à Votre Honneur et à l'Assemblée législative le rapport annuel de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2025.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Pirie', with a large, stylized initial 'G'.

L'honorable George Pirie  
Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario  
Ministre du Développement et de la croissance économique du Nord

## Introduction de George Pirie, président du conseil d'administration

Ceux d'entre nous qui vivent dans le Nord de l'Ontario savent que cette région a beaucoup à offrir. Représentant la grande majorité du territoire provincial, mais seulement une fraction de la population, il existe un potentiel de croissance et de prospérité à mesure que nos talents et nos ressources abondantes deviennent de plus en plus interconnectés.

Depuis 1988, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) appuie la croissance et le développement des économies communautaires et régionales, le démarrage et l'expansion d'entreprises, les initiatives d'infrastructure ainsi que la création et le maintien d'emplois dans le Nord.

Aujourd'hui, la vision de la SGFPNO d'un Nord de l'Ontario fort et prospère est plus importante que jamais. Les programmes de la SGFPNO, qui comprennent le Programme pour l'amélioration communautaire, le Programme de soutien aux initiatives culturelles, le Programme pour l'investissement dans le Nord et le Programme pour la main-d'œuvre et le talent, ont stimulé et continuent de stimuler d'importantes initiatives communautaires et commerciales. Les programmes de la SGFPNO sont adaptés, flexibles et accessibles. Ils contribuent à renforcer l'économie du Nord de l'Ontario aujourd'hui et pour l'avenir.

Grâce à la SGFPNO, nous continuons de positionner le Nord de l'Ontario comme une économie compétitive à l'échelle mondiale, où nos résidents et nos collectivités prospèrent, où nos infrastructures sont rénovées, agrandies et modernisées, et où notre environnement commercial est sain et dynamique.

En cette période d'incertitude économique, notre gouvernement s'est engagé à protéger l'Ontario. Cela implique de collaborer avec tous les partenaires et d'utiliser tous les outils à notre disposition pour bâtir une économie plus forte, plus compétitive et plus autonome dans le Nord. Par l'entremise de la SGFPNO, le gouvernement fera des investissements stratégiques qui nous aideront à atteindre cet objectif.

Le Nord de l'Ontario a beaucoup à offrir, et le monde attend. Continuons à bâtir ensemble le Nord en créant des possibilités par l'entremise de la SGFPNO.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'George Pirie', with a stylized flourish at the end.

George Pirie  
Président de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario  
Ministre du Développement et de la croissance économique du Nord

## Table des matières

Introduction de George Pirie, président du conseil d'administration.....	3
Table des matières .....	4
Conseil d'administration de la SGFPNO pendant l'exercice 2024-2025 .....	6
La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) .....	8
Orientation stratégique .....	8
<i>Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses</i> .....	9
<i>Transparence et responsabilisation</i> .....	9
<i>Gestion des risques</i> .....	9
<i>Gestion de la main-d'œuvre</i> .....	9
<i>Diversité et inclusion</i> .....	9
<i>Collecte de données</i> .....	10
<i>Prestation numérique et service à la clientèle</i> .....	10
Vision.....	10
Mission .....	10
Principes directeurs .....	10
<i>Prise en compte du contexte unique du Nord de l'Ontario</i> .....	10
<i>Adaptabilité</i> .....	11
<i>Pensée réflexive, souple et axée sur l'avenir</i> .....	11
<i>Inclusivité</i> .....	11
Priorités stratégiques.....	11
<i>Innovation, recherche-développement et commercialisation</i> .....	11
<i>Créativité, productivité et développement de l'entrepreneuriat</i> .....	11
<i>Partenariats et collaboration</i> .....	11
<i>Développement et renouvellement organisationnels</i> .....	12
<i>Sensibilisation, éducation et reconnaissance</i> .....	12
Administration de la SGFPNO .....	12
Résumé des réalisations.....	13
Programmes de soutien de la SGFPNO.....	15
Mesures du rendement de la SGFPNO – Cibles et résultats .....	15
Total des emplois à créer ou à conserver du 1 <sup>er</sup> avril 2024 – 31 mars 2025.....	15
Emplois à créer ou à conserver grâce aux investissements de la SGFPNO.....	16
Total en dollars des sommes mobilisées grâce aux investissements de la SGFPNO .....	16
Nombre de projets approuvés.....	16
Rendement financier de la SGFPNO – objectif et résultats .....	18

<b>Tableau des recettes, des dépenses et de l'excédent accumulé par la SGFPNO pour les trois exercices se terminant le 31 mars.....</b>	<b>18</b>
<b>Notes afférentes au Tableau des recettes, des dépenses et du surplus accumulé et analyse des écarts par rapport aux montants prévus au budget et aux montants des exercices précédents .....</b>	<b>19</b>
<b>Comparaison sur trois exercices des recettes et dépenses.....</b>	<b>20</b>
<b>Résumé des dépenses administratives pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 .....</b>	<b>20</b>
<b>Comparaison sur trois exercices des frais administratifs .....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 1 – États financiers vérifiés de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.....</b>	<b>21</b>

## Conseil d'administration de la SGFPNO pendant l'exercice 2024-2025

POSTE	NOM DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DURÉE DU MANDAT	VILLE DE RÉSIDENCE DU MEMBRE	POURCENTAGE DE PRÉSENCE
Président	Pirie, George	27 mars 2025 – S.O.	Timmins	100 %
Président sortant	Rickford, Greg	29 juin 2018 – 26 mars 2025	Keewatin	100 %
Vice-président	Sinclair, David	18 déc. 2002 – 18 déc. 2027	Kenora	88 %
Membre	Biasucci, Salvatore (Sam)	29 août 2019 – 29 août 2026	Sault Ste. Marie	100 %
Membre	Chirico, Peter	29 août 2019 – 29 août 2026	North Bay	100 %
Membre	Cornell, Kim	25 oct. 2021 – 25 oct. 2024	Devlin	60%
Membre	Hook, James	2 juin 2021 – 6 août 2024	Keewatin	67 %
Membre	Fox, Michael	17 mai 2011 – 6 juin 2025	Thunder Bay	50 %
Membre	Blenkarn, Tonia	24 avr. 2020 – 24 avr. 2025	Pointe Au Baril	75 %
Membre	Marcil, Laurie	9 janvier 2020 – 9 janvier 2028	North Bay	88 %
Membre	Kamphof, Bernie	16 avr. 2020 – 16 avr. 2025	Murillo	88 %
Membre	Slade, Fred	31 janvier 2019 – 30 janvier 2028	Sudbury	88 %
Membre	Spinney, Bill	9 janvier 2020 – 8 janvier 2028	Nobel	75 %
Membre	Mitchell, Donald	11 juin 2020 – 11 juin 2025	Sault Ste. Marie	88 %
Membre	Ballance, Kimberly	18 juin 2020 – 18 juin 2025	Ear Falls	63%
Membre	Belanger, Lucy	1 <sup>er</sup> oct. 2020 – 30 sept. 2025	Thunder Bay	88 %
Membre	Prodaniuk, Sue	26 nov. 2020 – 25 nov. 2025	Thunder Bay	100 %
Membre	Bittner, Karen	1 <sup>er</sup> févr. 2024 – 1 <sup>er</sup> févr. 2027	Blind River	88 %
Membre	Nelson, Theresa	1 <sup>er</sup> févr. 2024 – 1 <sup>er</sup> févr. 2027	Nipigon	25 %

<b>POSTE</b>	<b>NOM DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>DURÉE DU MANDAT</b>	<b>VILLE DE RÉSIDENCE DU MEMBRE</b>	<b>POURCENTAGE DE PRÉSENCE</b>
Membre	Reid, Kari	1 <sup>er</sup> févr. 2024 – 1 <sup>er</sup> févr. 2027	Timmins	88 %
Membre	Suski, Diane	28 mars 2024 – 28 mars 2025	Noelville	100 %
Membre	Pilon, Melanie	28 janvier 2025 – 28 janvier 2028	Wawa	100 %

Les personnes nommées au conseil d'administration de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario reçoivent 1,00 \$ par année.

## La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

La SGFPNO a été mise sur pied en 1988 et a pour mandat de promouvoir et de stimuler les initiatives de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière à des projets qui stabilisent, diversifient et favorisent la croissance économique dans la région.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est un organisme régi par un conseil et établi en vertu d'une loi habilitante, soit la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La SGFPNO est dotée d'un conseil d'administration dont les membres sont nommés et qui est présidé par le ministre du Développement et de la croissance économique du Nord (MDCEN). Les objectifs suivants de la SGFPNO sont établis par la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* :

- (a) conseiller le lieutenant-gouverneur en conseil sur toute question relative à la croissance et à la diversification économiques du Nord de l'Ontario, et lui faire des recommandations à cet égard;
- (b) promouvoir et stimuler les initiatives économiques dans le Nord de l'Ontario;
- (c) faire entreprendre des études et conclure des contrats relativement aux objets visés aux alinéas a) et b) ci-dessus.

La SGFPNO accorde un financement à l'appui de projets approuvés dans les districts territoriaux du Nord de l'Ontario. En janvier 2025, la SGFPNO a élargi sa zone de service pour inclure le district de Muskoka. Les districts territoriaux admissibles au soutien de la SGFPNO sont maintenant Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Muskoka, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming.

### Orientation stratégique

En septembre 2023, la SGFPNO a reçu une lettre de mandat de l'honorable Greg Rickford, ancien ministre du Développement du Nord. La lettre fournissait une orientation stratégique et les attentes des organismes pour aider la SGFPNO à remplir son mandat et à s'aligner sur les priorités et l'orientation du gouvernement tout en s'harmonisant avec la Directive concernant les organismes et les nominations.

L'orientation stratégique et les priorités incluses étaient les suivantes :

- Soutenir une participation plus large des communautés et des organisations aux programmes de la SGFPNO, en mettant l'accent sur l'augmentation de la participation des communautés autochtones et des partenaires.
- Continuer d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure.
- Permettre des processus plus faciles et efficaces qui réduisent le fardeau de présentation des demandes.
- Soutenir le ministère et les tiers dans un examen du mandat afin d'assurer l'harmonisation avec les priorités du gouvernement.

Les attentes pour aider à atteindre ces priorités étaient les suivantes :

### **Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Fonctionner dans les limites des affectations financières de l'organisme.
- Déterminer les gains d'efficacité et les économies grâce à des pratiques novatrices ou à l'amélioration de la durabilité du programme.
- Se conformer à l'orientation applicable liée aux pratiques comptables et à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de l'entente d'achat en vrac d'ApprovisiOntario et en collaborant avec ApprovisiOntario à des initiatives d'approvisionnement stratégiques.
- Se conformer aux mesures provisoires en matière d'immobilier pour les bureaux de l'organisme.

### **Transparence et responsabilisation**

- Se conformer aux directives et aux politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilisation dans les rapports.
- Respecter les normes et les pratiques comptables et répondre aux conclusions de la vérification, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour appuyer efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme, et fournir au ministre des matrices de compétences annuelles pour s'assurer que le conseil d'administration dispose de personnes qualifiées.
- Examiner et mettre à jour chaque année les indicateurs de rendement clés (IRC) de l'organisme afin d'en assurer l'efficacité, l'efficacité et la durabilité.

### **Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques de l'organisme, y compris la cybersécurité, et de tout risque d'urgence futur.

### **Gestion de la main-d'œuvre**

- Optimiser la capacité organisationnelle pour appuyer au mieux la prestation de services publics, y compris le redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires, si nécessaire.
- Appuyer la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en cernant les possibilités de relocaliser des organismes nouveaux ou existants dans des collectivités où les coûts sont moins élevés en Ontario (conformément à la Directive relativement aux biens immobiliers du Conseil de gestion du gouvernement [CGG], article 5.4), le cas échéant.
- Aligner les stratégies en matière de ressources humaines et d'aménagements sur les directives et politiques de la fonction publique de l'Ontario.
- Respecter les mandats du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG) en matière de travail et de négociation.
- Gérer prudemment et efficacement le financement opérationnel et la taille de l'effectif.

### **Diversité et inclusion**

- Élaborer et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion qui

favorisent un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

- Adopter un processus d'engagement en faveur de l'inclusion afin de s'assurer que toutes les voix sont entendues pour éclairer les politiques et la prise de décision.

### **Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'agence utilise les données dans la prise de décisions, l'échange d'information et la production de rapports, afin d'éclairer les rapports axés sur les résultats et d'améliorer la prestation des services.
- Accroître l'échange de données avec ApprovisiOntario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des approvisionnements, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs afin d'appuyer la prise de décision fondée sur des données.

### **Prestation numérique et service à la clientèle**

- Explorer et mettre en œuvre la numérisation pour la prestation de services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.

Le conseil d'administration de la SGFPNO, en consultation avec l'administration de la SGFPNO et le ministère du Développement et de la croissance économique du Nord (MDCEN), a élaboré un plan stratégique pour l'exercice 2024-2025 afin d'établir le cadre stratégique de la SGFPNO, y compris la vision, la mission, les principes directeurs et les priorités stratégiques pour répondre à l'orientation de la lettre de mandat.

## **Vision**

La SGFPNO sera un catalyseur pour les investissements stratégiques clés visant à stimuler le développement économique et la diversification dans le Nord de l'Ontario.

## **Mission**

Établir des partenariats avec les collectivités, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les entrepreneurs dans tout le Nord de l'Ontario pour créer des emplois et renforcer l'économie.

## **Principes directeurs**

Les principes directeurs ci-dessous orientent de façon générale les activités quotidiennes de la SGFPNO, quels que soient les changements qui pourraient survenir relativement aux objectifs, aux exigences et aux ressources de la Société.

### **Prise en compte du contexte unique du Nord de l'Ontario**

Les programmes et initiatives de la SGFPNO restent un moyen important de répondre aux besoins particuliers du Nord de l'Ontario, tout en contribuant également à un Ontario fort et résilient. En 2021, la SGFPNO a lancé des programmes et des services améliorés, qui s'harmonisent bien avec la voie actuelle visant à bâtir ensemble un Ontario plus fort.

## **Adaptabilité**

Le processus de planification stratégique est un processus permanent qui apporte à la SGFPNO un outil de gestion pour s'adapter aux changements pouvant survenir dans l'avenir.

## **Pensée réflexive, souple et axée sur l'avenir**

Il est prévu que le conseil d'administration de la SGFPNO entreprenne un réexamen des priorités et plans stratégiques au moins une fois par an.

## **Inclusivité**

La SGFPNO continue d'élaborer et d'exécuter ses programmes et ses initiatives d'une manière qui tient compte des besoins des diverses collectivités du Nord, notamment, mais pas exclusivement, les collectivités autochtones.

## **Priorités stratégiques**

À l'appui de Bâtir un Ontario fort ensemble, la SGFPNO continue de fournir un soutien financier aux initiatives stratégiques suivantes :

### **Innovation, recherche-développement et commercialisation**

Appuyer les projets et les initiatives de recherche appliquée et de développement qui mènent à des produits et services novateurs avec un potentiel de commercialisation.

- Appuyer et encourager les partenariats parmi les établissements d'enseignement, les organismes de recherche et l'industrie pour concevoir et développer des produits novateurs et des industries novatrices dans le Nord de l'Ontario.
- Appuyer la commercialisation d'idées et d'innovations en partenariat avec les intervenants et les partenaires du Nord.

### **Créativité, productivité et développement de l'entrepreneuriat**

Promouvoir un environnement qui encourage la créativité, la productivité et le développement de l'entrepreneuriat.

- Appuyer la collaboration avec les établissements d'enseignement et l'industrie pour promouvoir la productivité et le développement de l'entrepreneuriat.
- Aider les intervenants et les partenaires du Nord à attirer et à maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée et créative.
- Fournir de l'aide aux entrepreneurs à différents stades de croissance de leur entreprise.

### **Partenariats et collaboration**

Optimiser les possibilités de mettre à profit le financement de la SGFPNO par la création de partenariats et la collaboration afin d'assurer le succès des projets et de réaliser des résultats économiques durables.

- Faire participer les dirigeants aux discussions sur le développement économique pour

accroître la sensibilisation et l'accès aux programmes de la SGFPNO.

- Appuyer les projets qui démontrent la collaboration et les partenariats entre les organisations des secteurs public et privé du Nord de l'Ontario.
- Travailler en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds pour favoriser l'élaboration et le financement de projets qui créent des emplois et qui appuient une économie croissante et durable dans le Nord de l'Ontario.

De plus, à l'interne, la SGFPNO continue de mettre l'accent sur les priorités suivantes :

### **Développement et renouvellement organisationnels**

Entreprendre un exercice d'amélioration continue et de perfectionnement des ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité, la rentabilité, l'accessibilité et la prestation des programmes et services de la SGFPNO, ainsi que la mesure de leur rendement.

- Poursuivre le renforcement des capacités en technologies de l'information et parfaire les systèmes existants dans le but d'améliorer l'accès aux programmes de la SGFPNO pour les clients et aux statistiques de programmes pour le personnel de la SGFPNO.
- Instaurer un dialogue périodique et continu entre le conseil et le personnel de la SGFPNO pour planifier et mener une réflexion stratégique sur les possibilités nouvelles et émergentes et les initiatives principales du gouvernement.
- Élaborer des approches opérationnelles et des pratiques exemplaires qui permettent au personnel et aux partenaires de prestation des programmes de communiquer et travailler de manière proactive avec les intervenants et les partenaires afin de promouvoir et de faciliter l'accès aux programmes de la SGFPNO.
- Offrir au personnel et aux membres du conseil les outils et la formation nécessaires pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs rôles et de leurs responsabilités dans un environnement de plus en plus exigeant.

### **Sensibilisation, éducation et reconnaissance**

Créer des outils efficaces de marketing, de communication et de diffusion qui accroissent la visibilité de la SGFPNO et font mieux comprendre et connaître son mandat, ses programmes, ses demandes et ses processus.

- Concevoir des outils efficaces de marketing et de communication pour renseigner les clients ciblés dans le but d'améliorer l'accès aux programmes de la SGFPNO.

### **Administration de la SGFPNO**

L'administration de la SGFPNO joue un rôle important dans le succès des programmes de la SGFPNO et dans la réalisation de son mandat en gérant les activités quotidiennes, les relations avec les clients et en fournissant les documents dont le conseil d'administration de la SGFPNO a besoin pour prendre des décisions de financement.

La SGFPNO maintient un protocole d'entente avec le MDCEN. En vertu du protocole d'entente, le MDCEN fournira des services et du soutien à la SGFPNO en consultation avec le conseil d'administration, le président et le directeur général afin d'assurer l'exécution du mandat de la SGFPNO et d'appuyer ses activités quotidiennes.

Ce soutien et ces services comprennent les membres de la direction et du personnel du MDCEN affectés à la SGFPNO. Tous les membres de la direction et du personnel affectés à la SGFPNO demeurent des employés de la fonction publique de l'Ontario (FPO) et le directeur général relève à la fois du président et du conseil d'administration de la SGFPNO, aussi bien que du MDCEN. Tous les membres de la direction et du personnel sont rémunérés en vertu du cadre de rémunération de la FPO et sont assujettis à toutes les directives et politiques en matière de ressources humaines de la FPO.

Au cours de l'exercice 2024-2025, la SGFPNO comptait un total de 25 postes équivalents temps plein (ETP), composés d'employés syndiqués et non syndiqués. Le graphique ci-dessous montre le nombre réel d'ETP de la SGFPNO au 31 mars de chaque exercice financier et ne tient pas compte des changements ou des postes vacants tout au long de l'année.

Catégorie de personnel	Nombre d'ETP au 31 mars 2023	Nombre d'ETP au 31 mars 2024	Nombre d'ETP au 31 mars 2025
SEFPO	14	13	14
AEEGAPCO	5	5	5
Direction	4	4	4
Total	23	22	23

## Résumé des réalisations

La SGFPNO a rempli avec succès son mandat de renforcer l'économie du Nord de l'Ontario au cours de l'exercice 2024-2025 en accordant la priorité aux programmes de développement économique qui offrent une aide financière pour stimuler la croissance, créer et préserver des emplois et attirer des investissements dans la région. De plus, la SGFPNO s'est concentrée sur l'amélioration des services à la clientèle et de l'expérience des clients. Sous la direction de l'honorable Greg Rickford, ancien président du conseil d'administration de la SGFPNO et ancien ministre du Développement du Nord, le conseil d'administration de la SGFPNO a fait preuve de dévouement en veillant à ce que les programmes demeurent pertinents et répondent aux besoins particuliers du Nord de l'Ontario.

Cela a été réalisé grâce aux mesures suivantes :

- Soutenir une participation plus large des communautés et des organisations aux programmes de la SGFPNO, en mettant l'accent sur l'augmentation de la participation des communautés autochtones et des partenaires.
- Atteindre tous les jalons du projet de renouvellement des technologies de l'information et des systèmes de la SGFPNO, permettant des processus plus faciles et efficaces qui améliorent l'accès à l'information et facilitent les demandes de financement.
- Faciliter la prise de décisions éclairées par le conseil d'administration en matière de financement et de fonctionnement afin de maximiser les approbations de financement et de gérer les dépenses de fonctionnement dans les limites de l'allocation accordée par la province.
- Surveiller la diligence raisonnable et la prestation de services par les tiers et les partenaires afin d'offrir un service à la clientèle supérieur.
- Maintenir un processus d'amélioration continue, y compris l'élaboration de formation, et soutien pour permettre un service à la clientèle de qualité supérieure et appuyer une

participation accrue des nouveaux demandeurs.

- Appuyer un examen du mandat de l'organisme pour s'assurer que les programmes de la SGFPNO sont conformes aux priorités du gouvernement.

## Programmes de soutien de la SGFPNO

Les programmes simplifiés ci-dessous offrent un soutien pour aider à accroître le développement économique et la création d'emplois dans le Nord :

<p><b>Programme pour l'investissement dans le Nord</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Volet Innovation</li> <li>○ Volet Investissement</li> </ul>	<p><b>Programme pour l'amélioration communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Volet Amélioration pour les collectivités rurales</li> <li>○ Volet Amélioration pour votre collectivité</li> </ul>
<p><b>Programme pour la main-d'œuvre et le talent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Volet Développement économique des Autochtones</li> <li>○ Volet Développement de la main-d'œuvre</li> </ul>	<p><b>Programme de soutien aux initiatives culturelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Volet Événements communautaires</li> <li>○ Volet Industrie du film et de la télévision</li> </ul>

En général, les programmes renouvelés sont conçus pour :

- fournir des investissements ciblés et stratégiques dans le développement économique;
- faire en sorte qu'il soit plus facile pour un plus grand nombre de personnes et d'entreprises de présenter une demande;
- appuyer un plus grand nombre de projets dans les collectivités rurales du Nord;
- cibler les marchés existants et émergents;
- offrir un plus grand nombre de possibilités de travail pour les peuples autochtones;
- aider à faire croître une main-d'œuvre qualifiée, y compris dans les métiers spécialisés.

## Mesures du rendement de la SGFPNO – Cibles et résultats

La SGFPNO mesure et suit son rendement général grâce à une série d'indicateurs de rendement clés, y compris le nombre d'emplois à créer ou à conserver et le total en dollars des sommes mobilisées grâce aux investissements de la SGFPNO.

### **Total des emplois à créer ou à conserver du 1<sup>er</sup> avril 2024 – 31 mars 2025**

Catégorie d'emploi	Total des emplois soutenus grâce aux investissements approuvés de la SGFPNO
Emplois à créer ou à conserver	589
Emplois créés grâce aux stages	603
Emplois à créer grâce aux activités dans le cadre de projets d'infrastructure	979
<b>Total</b>	<b>2 409</b>

## **Emplois à créer ou à conserver grâce aux investissements de la SGFPNO**

<b>Exercice</b>	<b>Emplois à créer et à conserver</b>	<b>Objectif fixé pour les emplois à créer et à conserver</b>	<b>Objectif fixé pour les nouveaux emplois à créer seulement</b>
<b>2024-2025</b>	2 409	1 800	1 189

## **Total en dollars des sommes mobilisées grâce aux investissements de la SGFPNO**

<b>Exercice</b>	<b>Chiffre réel</b>	<b>Objectif</b>
<b>2024-2025</b>	3,79	3

## **Nombre de projets approuvés**

<b>Exercice</b>	<b>Total des projets approuvés</b>
<b>2024-2025</b>	936

Pendant l'exercice 2024-2025, la SGFPNO a soutenu 936 projets d'investissement stratégique qui ont stabilisé, diversifié et favorisé la croissance économique dans la région.

Un soutien financier a été engagé en faveur d'entreprises, d'organisations à but non lucratif, de collectivités autochtones et de municipalités, ce qui a permis de créer ou de conserver 2 409 emplois, dépassant l'objectif de 1 800 emplois établi par la SGFPNO pour l'exercice.

L'objectif d'emplois est une estimation fondée sur les montants de financement approuvés par la SGFPNO et le type de financement approuvé au cours de l'exercice. Pour l'exercice 2024-2025, conformément à la lettre d'orientation du 29 septembre 2023 du ministère du Développement du Nord, la SGFPNO a continué de se concentrer sur le soutien des projets communautaires, en mettant l'accent sur l'augmentation du soutien des Autochtones, car ces partenaires n'ont traditionnellement pas eu recours à la SGFPNO pour obtenir un soutien financier. Les projets de construction du secteur public entraînent souvent une diminution du nombre d'emplois ou de maintien en poste par rapport aux projets du secteur privé. Pour 2024-2025, en raison du calendrier des réunions de son conseil d'administration près de la fin de l'exercice, la SGFPNO a obtenu un nombre d'approbations plus élevé que prévu pour des projets du secteur privé, ce qui a permis de créer ou de conserver des emplois dépassant l'objectif pour l'exercice.

D'après les principaux indicateurs de rendement, les investissements de la SGFPNO restent un catalyseur de la croissance et de retombées positives dans le Nord de l'Ontario. L'effet de levier est une mesure du rendement qui indique que le soutien financier accordé par la SGFPNO à l'appui de projets dans le Nord de l'Ontario se solde par d'autres investissements de la part de bailleurs de fonds et d'investisseurs externes, créant ou soutenant des emplois dans tous les secteurs économiques à l'échelle du Nord. Pour 2024-2025, l'objectif de levier de la SGFPNO était de 3,0, chiffre dépassé par la mesure réelle du rendement de l'effet de levier de 3,79. Pour

chaque dollar de soutien approuvé par la SGFPNO, un montant supplémentaire de 3,79 \$ provenant d'autres sources du Nord de l'Ontario est investi.

## Rendement financier de la SGFPNO – objectif et résultats

### Tableau des recettes, des dépenses et de l'excédent accumulé par la SGFPNO pour les trois exercices se terminant le 31 mars

	2025 Budget (en milliers)	2025 Chiffre réel* (en milliers)	2024 Chiffre réel* (en milliers)	2023 Chiffre réel* (en milliers)
<b>Recettes</b>				
Subvention de la province de l'Ontario (Note 1)	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (Note 2)	2 000	3 825	4 601	2 839
Intérêts sur les prêts en cours (Note 3)	900	818	846	972
Recouvrements (Note 4)	-	2 503	3 120	2 249
<b>Total des recettes</b>	<b>102 900</b>	<b>107 146</b>	<b>108 567</b>	<b>106 060</b>
<b>Dépenses</b>				
Contributions conditionnelles (Note 5)	101 502	108 207	112 937	85 523
Pertes sur créances (Note 6)	2 800	750	233	301
Administration :				
Salaires et avantages sociaux	2 894	2 725	2 519	2 502
Transports et communications (Note 7)	250	175	190	117
Services (Note 8)	2 305	1 842	1 667	1 420
Frais de gestion	3 500	3 172	3 170	2 826
Marketing (Note 8)	500	15	35	8
Fournitures et matériel	30	4	5	4
Modernisation des systèmes (Note 9)	-	188	1 445	1 209
<b>Total des dépenses</b>	<b>113 781</b>	<b>117 078</b>	<b>122 201</b>	<b>93 910</b>
Excédent (déficit) annuel		(9 932)	(13 634)	12 150
Excédent accumulé, en début d'exercice		<u>296 202</u>	<u>309 836</u>	<u>297 686</u>
<b>Excédent accumulé, en fin d'exercice</b>		<b><u>286 270 \$</u></b>	<b><u>296 202 \$</u></b>	<b><u>309 836 \$</u></b>

\*Les chiffres réels sont fondés sur les états financiers vérifiés.

## **Notes afférentes au Tableau des recettes, des dépenses et du surplus accumulé et analyse des écarts par rapport aux montants prévus au budget et aux montants des exercices précédents**

**Note 1** – L'affectation annuelle du MDCEN pour 2024-2025 était de 100 millions de dollars.

**Note 2** – Les intérêts perçus sur la trésorerie ont été moins élevés que prévu en raison de la baisse des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt moyen était de 4,78 %, comparativement à 5,39 % au cours de l'exercice précédent.

**Note 3** – Le portefeuille de prêts de la SGFPNO n'a pas augmenté comme prévu en raison de l'accent mis sur le soutien à l'infrastructure communautaire et du choix des clients de ne prendre un financement sous forme de contribution conditionnelle que dans le cadre des volets du Programme pour l'investissement dans le Nord, ce qui a entraîné une diminution des revenus d'intérêts perçus sur les soldes impayés des prêts en cours.

**Note 4** – Les recouvrements représentent la charge pour pertes sur créances de l'exercice précédent qui ont été recouvrées au cours de l'exercice et les contributions conditionnelles antérieurement passées en charges remboursées à la SGFPNO.

**Note 5** – Les contributions conditionnelles étaient considérablement plus élevées que le montant prévu au budget. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 qui ont entraîné des retards de projet ne sont plus un problème, de sorte que plus de demandes de paiement que prévu ont été soumises et remboursées.

**Note 6** – Les charges pour pertes sur créances ont été moins élevées que le montant prévu au budget. Le rendement du portefeuille de remboursement des prêts de la SGFPNO a été plus élevé que prévu, réduisant le risque général de remboursement, associé à un solde de portefeuille de prêts moins élevé.

**Note 7** – Les dépenses de transport et de communication ont été inférieures aux prévisions budgétaires, car les déplacements du personnel ont diminué par rapport aux prévisions et le nombre de réunions en personne du conseil d'administration a été moins élevé par rapport à l'exercice précédent.

**Note 8** – Les dépenses liées aux services et au marketing ont été inférieures aux prévisions budgétaires, car la SGFPNO s'est concentrée sur l'achèvement du projet de modernisation des systèmes.

**Note 9** – Les dépenses liées à la modernisation des systèmes ont été plus élevées que prévu, car un certain nombre de dépenses ont été reportées de l'exercice précédent après la préparation du budget. Le système est maintenant opérationnel et les coûts totaux du projet n'ont pas dépassé le budget total global.

## Comparaison sur trois exercices des recettes et dépenses

Exercice	Recettes	Dépenses	Recettes par rapport aux dépenses (dépenses par rapport aux recettes)
2022-2023	106 060 \$	93 910 \$	12 150 \$
2023-2024	108 567 \$	122 201 \$	(13 634 \$)
2024-2025	107 146 \$	117 078 \$	(9 932 \$)

## Résumé des dépenses administratives pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Dépenses	Total	Pourcentage des dépenses totales
Salaires et avantages sociaux	2 725 \$	33,6 %
Transports et communications	175	2,2 %
Services	1 842	22,6 %
Frais de gestion	3 172	39,0 %
Marketing	15	0,2 %
Fournitures et matériel	4	0,1 %
Modernisation des systèmes	188	2,3 %
<b>Total</b>	<b>8 121 \$</b>	<b>100 %</b>

## Comparaison sur trois exercices des frais administratifs

Dépenses	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Salaires et avantages sociaux	2 502 \$	2 519 \$	2 725 \$
Transports et communications	117	190	175
Services	1 420	1 667	1 842
Frais de gestion	2 826	3 170	3 172
Marketing	8	35	15
Fournitures et matériel	4	5	4
Modernisation des systèmes	1 209	1 445	188
<b>Total</b>	<b>8 086 \$</b>	<b>9 031 \$</b>	<b>8 121 \$</b>

**Annexe 1 – États financiers vérifiés de la Société de gestion du  
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice terminé le  
31 mars 2025**

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU  
PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

## **Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario** **Exercice terminé le 31 mars 2025**

### **Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière**

Les états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été correctement préparés, compte tenu des limites raisonnables du seuil de signification et à la lumière des informations disponibles jusqu'au 17 juin 2025.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers ainsi que du maintien d'un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que de l'information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et des méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes. Le comité d'audit, composé de membres qui ne sont pas des employés ou des dirigeants de la Société, rencontre régulièrement la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chaque groupe s'est bien acquitté de ses responsabilités respectives.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice d'exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice qui suit présente l'étendue de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

  
John Guerard, CPA, CA  
Directeur général  
Jocelyn Ouellet, CPA, CMA  
Chef des services financiers

## ***Rapport de l'auditeur indépendant***

### **À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (« SGFPNO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SGFPNO au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la SGFPNO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la SGFPNO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SGFPNO.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SGFPNO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SGFPNO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto, Ontario  
Le 17 juin, 2025

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

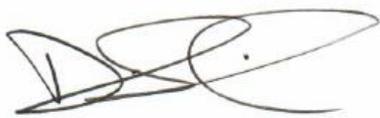
Au 31 mars 2025, avec les informations comparatives de 2024

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	92 689 \$	77 552 \$
Intérêts courus à recevoir	63	57
Prêts (Note 3)	17 799	16 992
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (Note 4)	182 500	207 500
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>293 051</b>	<b>302 101</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	6 781	5 899
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>286 270</b>	<b>296 202</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>286 270 \$</b>	<b>296 202 \$</b>

Engagements (Note 7)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil :



Vice-président



Membre du comité d'audit

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, avec les chiffres comparatifs de 2024

(en milliers de dollars)	Budget		
	2025	2025	2024
<b>Revenus :</b>			
Subvention de la province de l'Ontario (Note 4)	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie	2 000	3 825	4 601
Intérêts sur les prêts	900	818	846
Recouvrements	–	2 503	3 120
<b>Total des revenus</b>	<b>102 900</b>	<b>107 146</b>	<b>108 567</b>
<b>Charges :</b>			
Apports conditionnels	101 502	108 207	112 937
Pertes de crédit (Note 3)	2 800	750	233
Administration (Note 6)	9 479	8 121	9 031
<b>Total des charges</b>	<b>113 781</b>	<b>117 078</b>	<b>122 201</b>
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>(10 881) \$</b>	<b>(9 932) \$</b>	<b>(13 634) \$</b>
Excédent accumulé, au début de l'exercice		296 202	309 836
<b>Excédent accumulé, à la fin de l'exercice</b>		<b>286 270 \$</b>	<b>296 202 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, avec les chiffres comparatifs de 2024

(en milliers de dollars)	Budget 2025	2025	2024
Déficit de l'exercice	(10 881) \$	(9 932) \$	(13 634) \$
Actifs financiers nets, au début de l'exercice		296 202	309 836
<b>Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice</b>		<b>286 270 \$</b>	<b>296 202 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, avec les chiffres comparatifs de 2024

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Activités de fonctionnement :</b>		
Rentrées de fonds		
Subvention de la province de l'Ontario (Note 4)	125 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur les prêts	801	837
Intérêts sur la trésorerie	3 825	4 601
Recouvrements	208	924
	129 834	106 362
Sorties de fonds		
Apports conditionnels	(107 317)	(113 834)
Frais d'administration	(8 129)	(8 652)
	(115 446)	(122 486)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement</b>	<b>14 388</b>	<b>(16 124)</b>
<b>Activités d'investissement :</b>		
Décaissements de prêts	(7 492)	(4 458)
Remboursements de prêts	8 241	8 260
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>749</b>	<b>3 802</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>15 137</b>	<b>(12 322)</b>
Trésorerie, au début de l'exercice	77 552	89 874
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>92 689 \$</b>	<b>77 552 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

---

## 1. Nature des activités :

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée, sans capital-actions, le 1<sup>er</sup> juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario en fournissant une aide financière au moyen d'apports conditionnels, de prêts-subventions et de prêts à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Société s'associe avec les communautés, les entreprises et les entrepreneurs du Nord de l'Ontario pour créer et garder les emplois ainsi que renforcer l'économie de la région par l'entremise de programmes ciblés.

Au cours des exercices 2024 et 2025, la Société a offert quatre programmes axés sur la création ou le maintien d'emplois et le renforcement de l'économie de la région : le Programme pour l'amélioration communautaire, le Programme pour la main-d'œuvre et le talent, le Programme pour l'investissement dans le Nord ainsi que le Programme de soutien aux initiatives culturelles. Le financement issu de ces programmes est offert sous forme d'apports conditionnels ou de prêts.

## 2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont présentées ci-dessous :

### a) Méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'intention des entités qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement provincial, conformément aux exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada.

### b) Comptabilisation des revenus – Transferts de financement du gouvernement provincial :

La province de l'Ontario fournit des fonds qui servent à financer les activités de prêts et d'aide financière de la Société.

Les transferts de la province sont comptabilisés à titre de revenus dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les conditions imposées par celle-ci donnent lieu à une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés comme revenus reportés quand les conditions donnent lieu à un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à mesure que les passifs sont réglés.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (*suite*) :

### c) Trésorerie :

La trésorerie se compose principalement de fonds déposés auprès de banques à charte.

### d) Instruments financiers :

La Société comptabilise initialement l'évaluation de la trésorerie, des prêts, des créiteurs et des charges à payer au coût. Ces derniers sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation des actifs financiers.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Le cas échéant, la dépréciation des actifs financiers est présentée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été présenté, car il n'y a rien à signaler à cet égard.

### e) Comptabilisation des revenus – Revenus d'intérêts sur la trésorerie et les prêts :

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés selon le montant qui est jugé recouvrable. Les revenus d'intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est plus raisonnablement sûr.

### f) Prêts :

Les prêts sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute provision pour pertes. Les provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. Par conséquent, les prêts sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette recouvrable.

La provision pour pertes sur prêts se compose de provisions sur des prêts en particulier et d'une provision générale sur les autres prêts et est portée en déduction des prêts. La provision générale est établie à la lumière de l'expérience passée des prêts en règle ainsi que de l'information pertinente dont la direction dispose. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont prises en compte à l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans les charges en tant que perte de crédit ou dans les recouvrements si la provision est revue à la baisse ultérieurement en raison d'une réévaluation de la recouvrabilité.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

---

## 2. Principales méthodes comptables (*suite*) :

Les facteurs utilisés pour estimer la perte de valeur comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

- Expérience de recouvrement;
- Rendement financier de l'emprunteur;
- Réussite du projet;
- Conditions économiques;
- Report de remboursement ou restructuration.

Selon l'évaluation individuelle de chaque prêt, le prêt n'est pas considéré comme une perte de valeur si le recouvrement des soldes non réglés est jugé en règle. Une provision pour perte de crédit est appliquée à ces soldes pour diminuer davantage l'exposition au risque de la Société.

Un prêt fera l'objet d'une radiation s'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. Toute radiation doit être approuvée par le conseil d'administration de la Société et ne sera pas reprise dans des périodes ultérieures. La valeur comptable du prêt, moins toute provision pour pertes, est réduite du montant de la perte et comptabilisée dans les charges en tant que perte de crédit à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Tout montant reçu d'un prêt préalablement radié est comptabilisé dans les recouvrements à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

### g) Apports conditionnels et prêts-subventions :

Les apports conditionnels et les prêts-subventions accordés aux bénéficiaires sont comptabilisés dans les charges à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

### h) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes de crédit et les écarts d'actualisation des prêts qui tiennent compte de l'historique de remboursement, de la solvabilité et du risque associé au secteur d'activité de l'emprunteur.

La provision pour pertes de crédit (Note 3) est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison du risque de crédit découlant de la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

## 3. Prêts :

L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et d'accroître les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario. Les prêts sont offerts à titre d'aide financière à différentes organisations qui promeuvent et stimulent l'économie par des initiatives dans le Nord de l'Ontario.

Les soldes de prêts comprennent les prêts en règle et les prêts en souffrance, déduction faite de la provision pour les pertes de crédit et des écarts d'actualisation des prêts. Les prêts en règle sont des prêts dont les paiements de remboursement sont constants. Les prêts en souffrance sont ceux pour lesquels des remboursements n'ont pas été effectués ou ceux qui ont été restructurés.

<b>2025 (en milliers de dollars)</b>	<b>Prêts en règle</b>	<b>Prêts en souffrance</b>	<b>Total</b>
Solde des prêts	23 353 \$	3 596 \$	26 949 \$
Provision pour pertes de crédit	(5 761)	(3 363)	(9 124)
Écart d'actualisation des prêts	(26)	-	(26)
<b>Solde net des prêts</b>	<b>17 566 \$</b>	<b>233 \$</b>	<b>17 799 \$</b>

<b>2024 (en milliers de dollars)</b>	<b>Prêts en règle</b>	<b>Prêts en souffrance</b>	<b>Total</b>
Solde des prêts	25 650 \$	2 588 \$	28 238 \$
Provision pour pertes de crédit	(8 626)	(2 583)	(11 209)
Écart d'actualisation des prêts	(37)	-	(37)
<b>Solde net des prêts</b>	<b>16 987 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>16 992 \$</b>

En règle générale, les prêts portent intérêt à des taux fixes allant de 0 % à 9,20 % (2024 – 0 % à 8,70 %) et sont entièrement remboursables sur une période allant de trois ans à vingt ans à compter de la date de décaissement. Une garantie de prêt propre à chaque prêt visant à réduire le risque de crédit est établie conformément à la politique de la Société en matière de garanties. La Note 8 fournit des détails sur la politique de la Société en matière de garanties.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

## 3. Prêts (suite) :

### Les variations de la provision pour pertes de crédit s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Solde, au début de l'exercice	11 209 \$	16 953 \$
Prêts radiés au cours de l'exercice	(540)	(3 780)
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs	750	233
Recouvrement de la provision de l'exercice précédent	(2 295)	(2 197)
Solde, à la fin de l'exercice	9 124 \$	11 209 \$

### Les pertes de crédit indiquées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Prêts radiés au cours de l'exercice	540 \$	3 780 \$
Moins : montants fournis aux exercices précédents	(540)	(3 780)
Pertes de crédit	–	–
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs	750	233
Écart d'actualisation des prêts	–	–
Augmentation nette de la provision pour pertes sur prêts	750	233
Pertes de crédit	750 \$	233 \$

### La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Solde, au début de l'exercice	37 \$	48 \$
Montant amorti des intérêts sur les prêts à recevoir	(11)	(11)
Solde, à la fin de l'exercice	26 \$	37 \$

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

## 4. Montant à recevoir de la province de l'Ontario :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Solde, au début de l'exercice	207 500 \$	207 500 \$
Ventilation des paiements de transfert approuvés	100 000	100 000
Montants reçus	(125 000)	(100 000)
Solde, à la fin de l'exercice	182 500 \$	207 500 \$

Le montant à recevoir de la province se compose des paiements de transfert dus à la Société par la province, ne porte pas intérêt et est payable à la Société lorsque ses soldes de trésorerie l'exigent.

## 5. Crédoiteurs et charges à payer :

Les crédoiteurs et charges à payer renvoient dans une large mesure aux transactions commerciales normales avec les bénéficiaires sous réserve d'accords de subvention conditionnels et aux montants à payer au ministère du Développement et de la croissance économique du Nord (le « Ministère ») pour les frais d'administration.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Montants à payer au Ministère	1 461 \$	1 469 \$
Charges à payer	5 320	4 430
Total	6 781 \$	5 899 \$

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

## 6. Frais d'administration :

Les frais d'administration de l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Budget		
	2025	2025	2024
Salaires et avantages	2 894 \$	2 725 \$	2 519 \$
Transport et communications	250	175	190
Services	2 305	1 842	1 667
Honoraires de gestion	3 500	3 172	3 170
Marketing	500	15	35
Modernisation du système	-	188	1 445
Fournitures et matériel	30	4	5
	9 479 \$	8 121 \$	9 031 \$

La province de l'Ontario offre des avantages liés aux régimes de retraite à tous les employés permanents de la Société par l'entremise du Régime de retraite de la fonction publique de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont tous deux des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises mis sur pied par la province. Les coûts des régimes de retraite et des autres avantages complémentaires à la retraite fournis au personnel admissible sont payés par la province et ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

## 7. Engagements :

Les fonds engagés, mais qui n'ont pas été décaissés au 31 mars 2025, car les critères d'admissibilité n'avaient pas encore été remplis par les bénéficiaires, s'élevaient à 254 125 962 \$ (2024 – 268 187 847 \$).

(en milliers de dollars)	2025	2024
Apports conditionnels	236 016 \$	247 201 \$
Prêts	18 110	20 987
Total	254 126 \$	268 188 \$

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

---

## 8. Instruments financiers :

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de la Société sont exposés sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

### a) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou ne respecte pas un engagement. La Société est exposée à un risque de crédit associé à ses prêts. Elle consent du crédit à ses clients du portefeuille de prêts dans le cours normal de ses activités. Pour atténuer ce risque, la Société sélectionne les demandeurs de prêts, enregistre des garanties, par exemple par un contrat de sûreté générale, sur le financement des prêts d'un montant supérieur à 250 000 \$ et maintient des provisions pour pertes de crédit éventuelles. La Société est également exposée à un risque de crédit lié aux montants à recevoir de la province de l'Ontario. Cependant, ce risque est jugé faible, puisque le solde est payable par la province. Le risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable des prêts et des autres soldes à recevoir. Se reporter à la Note 3 et à la Note 4 pour obtenir de plus amples renseignements.

### b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. La Société est exposée au risque de liquidité en ce qui concerne ses créditeurs et ses charges à payer. L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible, car ses actifs financiers sont supérieurs aux engagements à court terme. La Société atténue ce risque en surveillant la trésorerie et les sorties de fonds prévues. Les créditeurs et charges à payer sont exigibles au premier trimestre de l'exercice suivant. Se reporter à la Note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

### c) Risque de marché :

Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Société n'effectue pas d'opérations libellées en devises et n'est donc pas exposée au risque de change. Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence défavorable sur la valeur d'un instrument financier. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses prêts portant intérêt à taux fixes. Une variation de 1 % des taux d'intérêt à la hausse ou à la baisse n'aurait pas d'incidence importante.

Ni l'exposition de la Société aux risques susmentionnés ni les politiques, processus et méthodes visant à gérer et à évaluer ces risques n'ont fait l'objet de modifications par rapport à l'exercice précédent.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2025

---

## 9. Opérations entre apparentés :

La Société est un organisme régi par la province. Le Ministère supervise les activités de la Société au nom de la province. Les opérations conclues entre la Société et le Ministère, considérées comme des opérations entre entités apparentées, sont contrôlées par la province.

Les frais d'administration présentés à la Note 6 s'appliquent au Ministère et sont comptabilisés au coût. Les honoraires de gestion comprennent 2 000 566 \$ (2024 – 1 999 674 \$) versés au Ministère pour des services de contrôle diligent rendus tout au long de l'exercice.

Les crédateurs et charges à payer comprennent les montants exigibles par le Ministère à la fin de l'exercice en ce qui a trait aux frais d'administration (Note 5).

Le montant à recevoir de la province de l'Ontario représente les montants dus à la Société par le Ministère à la fin de l'exercice (Note 4).

L'état des résultats et de l'excédent accumulé comprend 5 871 663 \$ (2024 – 8 205 792 \$) en apports conditionnels versés à d'autres entités sous contrôle commun par la province de l'Ontario ainsi qu'à leurs entités apparentées.